



CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON

Section Bowling

Siège Social : Mairie de Notre Dame de Gravenchon

Bowling

Correspondance :

M. ROBERT Philippe

3, rue Hector Berlioz

76330-Notre Dame de Gravenchon

Le club dispose d'un créneau horaire pour l'utilisation des pistes du bowling de l'Arcade, le mercredi de 20h00 à 22h30 (hors vacances scolaires). Un mercredi sur 2 c'est l'entraînement, l'autre étant réservé pour une ligue (tournoi intra-club).

Pour adhérer au club il faut :

- Payer :

- une licence = 50 €

- une cotisation régionale = 4 €

- une adhésion au club = 23 € pour les Gravenchomais et 27 € pour les extérieurs.

- Un certificat médical.

Le club louant les pistes, les parties du mercredi sont payables, par le licencié au club.

La saison de bowling est en année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre)